

ÉLECTIONS MUNICIPALES

VOTE PAR CORRESPONDANCE

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée aux électeurs de la Ville d'Amos par la soussignée, Me Claudyne Maurice, présidente d'élection que :

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Électeurs non domiciliés :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la Ville d'Amos, mais vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Ville d'Amos depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

Électeurs domiciliés :

- Vous avez 70 ans ou plus, le jour du scrutin;
- Votre domicile est dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance;
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de la COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Vous êtes dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé, soit:
 - Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre, constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - Vous êtes domicilié dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans un centre hospitalier ou de réadaptation.

Comment faire votre demande?

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit :

- Vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.
- Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir **du 17 octobre 2021 seulement**.

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Coordonnées du bureau de la présidente d'élection :

182, 1^{re} Rue Est, Amos Québec, J9T 2G1
Courriel : election@amos.quebec
Tél. : 819 732-3254, poste 203

Donné à Amos, le 13 octobre 2021.

Me Claudyne Maurice
Présidente d'élection